



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Peinture Acier Inox (F)  
Code-Nr. 150040

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10  
N; R51/53  
R66  
R67

#### Phrases R

10 Inflammable.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

**N** Dangereux pour l'environnement

#### Phrases R

10 Inflammable.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.  
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
43 En cas d'incendie utiliser un produit extincteur à sec ou du sable. Ne jamais utiliser d'eau.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**  
Contient "Nickel" pouvant provoquer des réactions allergiques.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Description

contient : colorant d'acier inoxydable

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol	< 2,5	R10; Xn R22; Xi R37/38-41; R67
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	10 - 25	R10; R66; R67
1330-20-7	215-535-7	xylène	2,5 - 10	R10; Xn R20/21; Xi R38
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	25 - 50	Xn, N, R 10-37-51/53-65-66-67

### 4. Premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

#### Après ingestion

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agents d'extinction appropriés

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

sable

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 7. Manipulation et stockage

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
123-86-4	Acétate de n-butyle	8 heures	710	150	-
		Court terme	940	200	
1330-20-7	Xylènes (tous isomères)	8 heures	435	100	-
		Court terme	650	150	
7440-02-0	Nickel (métal)	8 heures	1	-	C3
		Court terme	-	-	
71-36-3	Alcool n-butylique	8 heures	-	-	-
		Court terme	150	50	

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	xylène, isomères mixtes, purs	8 heures	221	50	peau
		Court terme	442	100	

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.



**Protection des yeux**

lunettes de protection

**Protection de la peau**

Vêtements de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Avant le travail, s'enduire les mains de crème de protection résistant aux solvants.

Nettoyer soigneusement la peau aussitôt après la manipulation du produit.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Etat**

liquide

**Couleur**

divers

**Odeur**

caractéristique

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	116 °C				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	27 °C				
<b>Température d'inflammation</b>	370 °C				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,7 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	10,4 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	10,7 hPa	20 °C			
<b>Densité</b>	1,09 g/m <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>					faiblement soluble
<b>Viscosité (cinématique)</b>	80 s	20 °C		4 DIN 53211	

**Danger d'explosion**

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

**10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter**

Sous l'action des acides et des bases et en présence de chaleur, formation d'hydrogène.

**Matières à éviter**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

**Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone



hydrogène

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant			

### Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E), Dispositions spéciales 640E, Code de classification: F1  
Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime IMDG

UN 1263 PAINT (NAPHTHA (PETROLEUM)), 3, III, MARINE POLLUTANT  
Transport as limited quantities according to 3.4 IMDG Code is possible.

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1263 Paint, 3, III

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)



---

## 15. Informations réglementaires

---

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.